

# **Commune d'HABARCQ**

## ***Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 15 juin 2018***

---

L'an deux mille dix-huit, le 15 juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 12/06/2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Gilles VASSEUR, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Pierre CHABE, Florent ACTHERGAL, Muriel MOMEUX, Régis DE BERTOULT ;

Etaient absents excusés : Mesdames Stéphanie DELATTRE et Danièle LALIN.

Etaient absents ayant donné procuration :

Madame Lucile PETIT donne procuration à Monsieur Florent ACTHERGAL,  
Madame Christine CHABE donne procuration à Monsieur Maxence GLORIAN,  
Monsieur Pierre HENRY donne procuration Monsieur Pierre CHABE  
Madame Valérie FRUMERY donne procuration à Monsieur Gilles VASSEUR

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON, maire. Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que la condition de quorum est remplie.

---

### **MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.L.U.**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Municipal la liste des emplacements réservés inscrits au Plan Local d'Urbanisme communal approuvé le 14 décembre 2006.

Il informe le Conseil municipal qu'une réservation pour l'accès à une zone 2AU, Rue d'Arras, (emplacement réservé n°3), n'a pas lieu d'être maintenue, compte tenu que cette zone n'ayant fait l'objet d'aucun projet de construction.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des articles R1232-20-1 et L.123-13 septième alinéa qui précisent les modalités de modification simplifiée d'un P.L.U.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide la modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme qui sera limitée à la suppression de l'emplacement réservé n°3 et donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches auprès de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

### **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il manque des crédits budgétaires à certains chapitres et qu'il est donc nécessaire de modifier le budget primitif.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour modifier le budget primitif comme suit :  
SECTION INVESTISSEMENT :

<b>Compte 020</b> :	« Dépenses imprévues » :	- 700 €
<b>Compte 2183</b> opération 028	« matériel de bureau/informatique » :	+ 700 €
<b>Compte 020</b> :	« Dépenses imprévues » :	- 1 800 €
<b>Compte 2158</b> opération 028	« matériel et outillage » :	+ 1 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget primitif comme indiqué ci-dessus.

### CONVENTION FINANCIERE ENTRE L'A.F.R ET LA COMMUNE POUR TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une convention financière doit être établie entre la commune et l'Association Foncière de Remembrement d'Habarcq, pour permettre des travaux de voirie sur le Chemin de Filescamps, Chemin des dix et Chemin d'Hermaville, ceci afin d'améliorer leur utilisation.

Il précise que l'association foncière de remembrement d'Habarcq assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie et que celle-ci financera les travaux dans son intégralité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention financière entre l'A.F.R et la commune d'Habarcq.

### REALISATION D'UN EMPRUNT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour les besoins de financement des travaux d'investissement dans la commune, il serait opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 270 000,00 €. Il fait part à l'assemblée de l'offre de financement proposée par la Banque Postale :

Montant du contrat de prêt : 270 000 €

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Taux d'intérêt annuel fixe de 1,70 %

Echéance constantes trimestrielles

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par La Banque Postale, et des conditions générales qui y sont attachées, décide, à l'unanimité, de souscrire un nouvel emprunt auprès de cet établissement, pour un montant de 270 000,00 € aux conditions énumérées ci-dessus. Il autorise le Maire à signer toutes les pièces correspondantes la souscription du nouvel emprunt.

### PRET RELAIS

**Caractéristiques financières du Prêt Relais :**

Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	Commune de Habarcq
Objet	Préfinancement de FCTVA
Nature	Prêt relais

Montant	40 000.00 €
Durée	2 ans à compter de la date de versement des fonds
Taux d'Intérêt	Taux Fixe de 0.400 % l'an*
Base de calcul des intérêts	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt relais décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

-Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du départ d'un agent contractuel, celui-ci ayant accepté un poste à temps complet au sein d'une autre structure.

-Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier la durée hebdomadaire de travail de la secrétaire de mairie. La charge de travail s'étant alourdie, il serait souhaitable de créer le poste à temps complet, soit pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, de créer le poste à 35 heures hebdomadaire.

-Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de demande de mise en disponibilité de la part de l'agent technique communal, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis défavorable, ce pour la bonne continuité du service.

### **PREPARATION DE LA DUCASSE**

Un tour de table a été effectué en présence de l'IDEALE afin d'échanger et de préparer au mieux les festivités de la ducasse.

### **DIVERS**

Les travaux de réfection au Chemin des Fresnaux ont débuté le 04 juin pour une durée de 7 semaines.

Déménagement des bureaux de la Communauté de Communes qui sont désormais installés à Avesnes-le-Comte, Avenue François Mitterrand.

Démarrage des travaux d'assainissement Rue de l'Argilière.

Les travaux d'enfouissement de la fibre optique sont en cours dans la commune.

La réfection de la sape rue de la Ferme est terminée selon le cahier des charges proposé par la DDTM.

La fête des Ecoles aura lieu le samedi 23 juin 2018 de 11h30 à 17h00 dans la salle des fêtes.

La convention relative à l'organisation de l'agence postale communale sera reconduite pour 9 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20H10

Le Maire,  
Nicolas CAPRON